

2022

BULLETIN MUNICIPAL

Commune de Villette 78930



Photo de couverture : Famille de palmipèdes, cane colvert et ses canetons



Pisciculture de Villette

Boutique du terroir

(poissons fumés et conserves maison, truites fraîches...)

Pêche en bassins facile et inoubliable pour les enfants

(matériel prêté, poissons préparés)

Accès libre et gratuit à l'élevage et à l'écomusée !

www.pisciculture.fr

01.34.76.30.04

JL AUTOS
SPECIALISTE MERCEDES
Mécanique et entretien toutes marques
01 34 76 05 29
15 Route de Houdan
78930 VILLETTE
Mail : jlautos@free.fr
Fax : 09 89 02 30 27
RCS VERSAILLES 795 232 964



ACHAT - VENTE - LOCATION

POUR TOUS VOS PROJETS IMMOBILIERS

Contactez votre conseiller sur
Villette, Septeuil et ses environs

Anne-Charlotte
MASCARELL

06 37 48 16 69

ac.mascarell@capifrance.fr



www.capifrance.fr

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

1 page 190x270 mm : 300 € HT (+80 € si création)

½ page 190x132 mm : 180 € HT (+ 60 € si création)

¼ page 92x132mm : 100 € HT (+40 € si création)

1/8 page 92x62 mm : 60 € HT (+ 20 € si création)

Une facture vous sera délivrée par la mairie.

Format des fichiers : JPEG de préférence ou PDF
(Compression minimale)

Résolution du fichier : 300 dpi (qualité imprimerie)

EDITORIAL



Chères Villettoises, chers Villettois ,

Grâce à la mobilisation de plusieurs d'entre vous en fin d'année, nous avons pu profiter d'une rémission de la crise sanitaire et renouer avec des rencontres entre habitants : un repas agrémenté par un récital de chansons populaires en septembre, l'incontournable Beaujolais et un très réussi concert de Gospel en novembre, pour finir avec le repas des anciens.

Nos jeunes Villettoises et Villettois n'ont pas été oubliés avec la distribution des jouets, fin décembre et un goûter spectacle juste reporté dans les premiers mois de 2022.

Nous espérons tous vivement un retour à une vie du village « normale » pour cette nouvelle année avec, entre-autres, notre traditionnelle brocante qui nous a tant manqué depuis 2019. L'équipe municipale, pour sa part, continue à se mobiliser pour l'amélioration de notre cadre de vie. Des aménagements pour sécuriser la circulation et partager l'espace public, réalisés avec des emplacements de stationnement rue Saint Martin, vont continuer avec la mise en place, rue de Paris, d'îlots-sécurisés pour diminuer la vitesse et par d'importants travaux, financés par la CCPH, de renforcement de la berge de la Vaucouleurs rue de Chavannes. Parallèlement, nous allons également continuer l'embellissement des hameaux par la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques, rue de Pételance et rue du Puits, à Garré. Enfin, la réhabilitation de l'ancienne salle de classe en espace associatif pour les activités de l'ASCV, va permettre de libérer le premier étage de la maison Cieur, sur l'esplanade, pour créer un logement communal destiné à la location. L'ensemble de ces réalisations se fait dans le cadre d'un financement maîtrisé pour la commune, grâce à des partenariats avec la CCPH, le SIE-ELY et l'aide de la Région et du Département.

Nous souhaitons que cette nouvelle année 2022, importante pour notre pays, où nous allons décider de son avenir pour les cinq ans à venir par nos votes en avril, soit également un nouveau démarrage pour notre village et que nous pourrions continuer à en apprécier son cadre et sa qualité de vie qui en font son attrait.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint donc à moi pour vous présenter ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, tous nos meilleurs vœux de très bonne et très heureuse année 2022.

Le Maire, Philippe Padeloup

Et toute l'équipe municipale.

Sommaire

PAGE 3	Editorial
PAGE 4	Organisation administrative et communale
PAGE 5	Attributions associées
PAGE 6	Les fêtes communales
PAGE 7	Pisciculture et Vaucouleurs
PAGE 10	Les haies vives
PAGE 14	Finances communales
PAGE 16	Plan de la commune
PAGE 18	Randonnées pédestres
PAGE 19	Origines historiques
PAGE 20	Village fleuri
PAGE 21	Travaux et actions
PAGE 22	Vie associative et activités
PAGE 24	Etat civil
PAGE 25	La CCPH et nous
PAGE 26	Informations pratiques
PAGE 29	Permis de construire
PAGE 30	Le Bus 60, horaires
PAGE 32	Numéros utiles

L'ORGANISATION

ADMINISTRATIVE

PREFET : JEAN-JACQUES BROT

SOUS-PREFET : GÉRARD DEROUIN

DEPUTE : BRUNO MILLIENNE

SENATRICE : SOPHIE PRIMAS

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX : JOSETTE JEAN ET PATRICK STEFANINI

MUNICIPALE

MAIRE : M. PHILIPPE PASDELOUP

MAIRES ADJOINTS : MM. ROLAND TROUSSEAU, BERNARD BALLÉRINI, CLAUDE SAUZET, THIERRY JEANNE

CONSEILLERS MUNICIPAUX : MME VANESSA BAUDET, M. FRANCK BAYEUX, M. GILLES BELLACICCO, M. GILBERT BLOMMAERT, MME CAROLE CLAUDEON, MME INGRID CONFIAC, MME RENÉE-CLAIRE GILLIS, MME MARTINE GRIMM, MME ÉLISE SAILLOT.

MONSIEUR LE MAIRE reçoit LE VENDREDI de 18 HEURES à 19 H 30 SUR RENDEZ-VOUS.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI ET JEUDI DE 9 H à 12 H / VENDREDI DE 14 H à 19 H 30

TEL : 01 34 76 31 01 OU 07 89 00 22 57 / FAX : 01 34 76 39 75

E-MAIL : mairie-villette@wanadoo.fr

SITE : www.villette-en-yvelines.fr

ATTRIBUTIONS ASSOCIÉES

LES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS SONT :

REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CCPH : TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP – SUPPLÉANT ROLAND TROUSSEAU
REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION « TRANSFERT DE CHARGES » AUPRÈS DE LA CCPH : TITULAIRE PHILIPPE PASDELOUP – SUPPLÉANT THIERRY JEANNE
REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL «CIRCULATIONS DOUCES» : ROLAND TROUSSEAU
REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL «MUTUALISATION » : PHILIPPE PASDELOUP
REPRÉSENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL «TRANSITION ÉNERGÉTIQUE» : ROLAND TROUSSEAU

LA COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAUX COMMUNAUX EST LA SUIVANTE:

FINANCES : PHILIPPE PASDELOUP – BERNARD BALLÉRINI – INGRID CONFIAC – RENÉE-CLAIRE GILLIS - THIERRY JEANNE – ROLAND TROUSSEAU ENVIRONNEMENT-ESPACES VERTS PHILIPPE PASDELOUP – FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO - RENÉE-CLAIRE GILLIS – MARTINE GRIMM – ROLAND TROUSSEAU
URBANISME, ÉQUIPEMENT : PHILIPPE PASDELOUP – BERNARD BALLÉRINI – VANESSA BAUDET - FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO - RENÉE-CLAIRE GILLIS – MARTINE GRIMM – THIERRY JEANNE - ROLAND TROUSSEAU
TRAVAUX : PHILIPPE PASDELOUP – FRANCK BAYEUX – GILLES BELLACICCO – GILBERT BLOMMAERT - INGRID CONFIAC - CLAUDE SAUZET
SCOLAIRE : PHILIPPE PASDELOUP – CAROLE CLAUDEON – INGRID CONFIAC – ELISE SAILLOT – CLAUDE SAUZET
AIDE SOCIALE, FÊTES ET CÉRÉMONIES : PHILIPPE PASDELOUP – VANESSA BAUDET – GILBERT BLOMMAERT – CAROLE CLAUDEON - MARTINE GRIMM – THIERRY JEANNE - ROLAND TROUSSEAU
COMMUNICATION : PHILIPPE PASDELOUP - BERNARD BALLÉRINI – FRANCK BAYEUX – MARTINE GRIMM – ROLAND TROUSSEAU
APPEL D'OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS : PHILIPPE PASDELOUP - BERNARD BALLÉRINI – INGRID CONFIAC – CLAUDE SAUZET
CORRESPONDANT DÉFENSE : FRANCK BAYEUX

LES DÉLÉGUÉ-E-S AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX SONT LES SUIVANTS :

SIED (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉVACUATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L'OUEST YVELINES) :
DÉLÉGUÉ TITULAIRE : ROLAND TROUSSEAU,
REPRÉSENTANT DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : PHILIPPE PASDELOUP

SMTS (SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE) :
DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES : CAROLE CLAUDEON, ROLAND TROUSSEAU,
REPRÉSENTANTS DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT
DÉLÉGUÉ-E-S SUPPLÉANT-E-S : VANESSA BAUDET, PHILIPPE PASDELOUP

SIVOS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE) :
DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES : INGRID CONFIAC, CLAUDE SAUZET
DÉLÉGUÉES SUPPLÉANT-E-S : CAROLE CLAUDEON, ELISE SAILLOT

SIE-ELY (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ D'EURE-ET-LOIR YVELINES)
DÉLÉGUÉ TITULAIRE : PHILIPPE PASDELOUP
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : THIERRY JEANNE

SIEHVS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE)
DÉLÉGUÉ-E-S TITULAIRES : BERNARD BALLÉRINI, MARTINE GRIMM
DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS : GILBERT BLOMMAERT, PHILIPPE PASDELOUP

SIAAR (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT RURAL DE LA RÉGION D'ARNOUVILLE-LÈS-MANTES) :
DÉLÉGUÉ TITULAIRE : PHILIPPE PASDELOUP
REPRÉSENTANT DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : BERNARD BALLÉRINI

SRVA (SYNDICAT DE LA RIVIÈRE VAUCOULEURS AVAL)
DÉLÉGUÉS TITULAIRES : PHILIPPE PASDELOUP
REPRÉSENTANTS DE LA CCPH DANS CE SYNDICAT
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : FRANCK BAYEUX

LES FÊTES COMMUNALES DE L'ANNÉE

Le retour à notre convivialité habituelle s'annonce long et très progressif.

Le repas de la fête nationale a été reporté, et fort honorablement organisé en septembre sous la forme d'un banquet républicain et musical, en étroite collaboration avec l'ASCV. Enfin un moment de rencontre et de gaité !



Les fêtes de fin d'année ont permis malgré tout de retrouver un peu de convivialité à l'occasion du repas des Anciens, qui s'est déroulé dans le cadre toujours chaleureux de l'Auberge de la Jument Verte à Montchauvet, dont les menus sont toujours plébiscités par les convives



Ce sont quelques 35 personnes, qui se sont ainsi retrouvées pour profiter des qualités culinaires de ce lieu avec foie gras, filet de turbot, rôti de pintade et délicieux desserts, des préparations de légumes originales et des vins de qualité accompagnant le tout. Un verre de champagne a clos le repas, dégusté sur place, et non comme habituellement dans la salle communale, pour éviter malgré tout un excès de brassage. Eh oui, un minimum de précautions s'imposent, et les gestes barrières restent bien présents en ce moment de début décembre où nous voyons se produire une forte reprise de l'épidémie.

Cela a d'ailleurs impacté la suite de ces rencontres de fin d'année, et a donc entraîné l'annulation du

spectacle de Noël des enfants et la distribution de leurs cadeaux et du colis des Anciens par le Père Noël à la suite de ce spectacle.

Le colis des Anciens a été, selon les souhaits des bénéficiaires, retiré en mairie ou distribué en porte-à porte. Les produits locaux ou en circuits courts qui composent ce colis ont été comme l'an passé proposés par M. Coupin, pisciculteur, qui a réalisé les colis selon les choix de la commune, un grand merci à lui, grâce aux liens entretenus entre beaucoup de producteurs de la région qui proposent mutuellement leurs produits dans leurs boutiques de vente directe.

Les cadeaux pour les enfants ont été mis à la disposition des parents à la mairie où ils ont pu les retirer.

Les cadeaux des absents pourront être récupérés en mairie jusqu'au 28 février. Passé ce délai, ils seront utilisés pour l'aide sociale.



LA VALLÉE DE LA VAUCOULEURS VUE DEPUIS LA PISCICULTURE DE VILLETTE

Les habitants prennent la plume

Dans ce nouveau numéro du bulletin, nous avons souhaité ouvrir une nouvelle rubrique en vous prêtant la plume. Si vous avez l'envie de développer un sujet en relation avec notre village ou ses habitants. Que ce soit l'histoire ou des contes et légendes, les colonnes du bulletin de Villette vous sont ouvertes. Seules contraintes : ne pas traiter de sujets mettant en cause nos contemporains et ne pas dépasser 2500 mots.

L'article de cette année nous est proposé par Emmanuel Coupin, pisciculteur à Villette.



La pisciculture en 1905 vue depuis le Pont Baillet



La pisciculture en 1905 - le Moulin Neuf

La Vaucouleurs, un écrin de verdure à 50 km de Paris !

Hé oui, on l'oublie parfois, mais notre rivière est un cas à part en Ile de France. Une pépite qu'il nous faut préserver, et pour cela, mieux connaître. Vous êtes pour la découverte ?

Peut-être êtes-vous déjà allés vous promener à la source de la Vaucouleurs... Elle se situe à Boissets, cachée juste derrière l'église, au pied d'un petit oratoire médiéval dédié à Saint Odon. L'altitude y est là-bas de 126 mètres, et ce petit ruisseau prend alors son élan pour serpenter jusqu'à Civry la Forêt, puis Montchauvet, où le ruisseau d'Houville, venant de Dammartin en Serve, conflue avec la Vaucouleurs... endroit Magnifique !

La vallée se creuse alors, pour atteindre Courgent, puis Septeuil, où son deuxième gros affluent, la Flexanville, la rejoint au niveau du site archéologique (altitude : 55m). Notre petite Vaucouleurs chemine alors dans les prairies de Rosay, avant de passer par la Pisciculture de Villette (altitude 49m), puis de traverser notre beau village (élévation 45m à la mairie). Enfin, elle continue sa course pour atteindre Vert, Brasseuil,

Auffreville et Mantes la Ville, où elle se jette dans la Seine au niveau de la zone industrielle de la Vaucouleurs à l'altitude de 18 mètres, soit 108 mètres plus bas que la source.

La Vaucouleurs parcourt donc environ 22 km de sa source à la Seine, pour une déclivité de 108m, ce qui représente une pente moyenne de près de 5 mètres au kilomètre ! Si l'on ajoute à cela le fait que les sols sont principalement argilo- calcaires, et que l'eau y est abondante même par sécheresse, nous avons là une rivière exceptionnelle dont le cours d'eau faisait tourner plus de 40 moulins à eau à la fin du XVIIe. Un rapide calcul vous permettra de réaliser qu'il y avait donc plus de deux moulins au kilomètre dans notre vallée, et c'est absolument unique et sans équivalent en Ile de France !

LA PETITE RIVIÈRE AUX 40 MOULINS

Plus de la moitié de ces moulins sont toujours visibles de nos jours, vestiges d'une intense



activité agricole et artisanale. Nous en avons plusieurs à Villette, à commencer par le vénérable Moulin de Chavannes, bien sûr, mais aussi le Moulin de Villette, près de l'église, et le Moulin Neuf, fondé au début du XVIe, au sein duquel la pisciculture est installée depuis 1896.

Vous connaissez tous également, en amont, le Moulin des Foulons, ainsi que le grand Moulin de Rosay. En aval de notre village, le moulin suivant

se situe à Vert, vous pouvez le voir... rue du Moulin, bien entendu !

Dès le haut moyen-âge, les habitants de la vallée ont essayé de maîtriser crues et caprices de la Vaucouleurs, dont le comportement n'est pas sans rappeler les torrents de moyenne montagne. La construction de biefs, nombreux de Courgent à Mantes la Ville, a permis de tirer le meilleur parti de l'énergie inépuisable de notre rivière.

Ces biefs subsistent aujourd'hui, ainsi que de nombreux ouvrages de régulation dont l'objectif principal était de maîtriser les débits d'eau alimentant bras forcés et dérivations, mais aussi de protéger certaines zones en cas de crue violente.

LES CRUES, PHÉNOMÈNES NATURELS RELATIVEMENT PRÉVISIBLES, MAIS PAS TOUJOURS MAÎTRISABLES...

Comme je l'ai signifié, notre rivière est parfois capricieuse. Son comportement est vif et parfois déroutant pour les riverains ! En bref : sur le petit bassin versant de la Vaucouleurs (environ 180 km²), chaque goutte de pluie, si elle n'est pas bue par les végétaux ou évaporée, va alimenter soit les réserves d'eau souterraines (et donc les nombreuses sources), soit le ruissellement qui rejoint alors la rivière, plus ou moins vite. Ce ruissellement peut s'avérer dévastateur. Notez bien que notre rivière a un comportement parfaitement indépendant de celui des rivières environnantes (Mauldre, Vesgre, Eure), ainsi que de la Seine bien sûr ! Parfois celle-ci déborde, alors que la Vaucouleurs est calme et limpide. A l'inverse, des pluies soutenues sur notre vallée peuvent déclencher une crue alors que la Seine est calme et à un niveau normal.

QU'EST-CE QUI DÉCLENCHE UNE CRUE ?

Une crue survient généralement après un cumul de pluviométrie important dans un laps de temps trop court. Bien entendu, une crue peut survenir d'une manière différente suivant que l'on se situe en période hivernale (sols humides et absorbant peu les précipitations), ou en période plus estivale (végétation absorbant mieux l'eau, mais orages et pluies souvent plus intenses). N'hésitez pas à nous solliciter pour plus de détails à ce sujet.

Mais vous l'aurez compris, il n'y a pas de saison pour les crues dans la vallée de la Vaucouleurs.

C'est pour cela que l'on parle parfois d'une rivière de type « torrent ».



Belle crue décennale à la pisciculture



Mise en sécurité des truites

LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE EST-IL DÉJÀ PERCEPTIBLE POUR NOTRE VALLÉE ?

Il s'agit là d'une question très pointue à laquelle seuls des spécialistes pourraient répondre. Plus modestement, et factuellement à la pisciculture nous enregistrons quotidiennement la pluviométrie depuis plus de 100 ans. La moyenne est stable, aux alentours de 600-620 mm par an. Les faits marquants auront été les années 2000, 2001 et 2002 (marquées par 2 crues de niveau centennal, dites « crues du siècle », en décembre 2000 et mars 2001). On se souviendra aussi de 2007 et un incroyable orage le 2 octobre qui frappa Rosay, Villette et Vert avec des très grosses coulées de boues. Plus récemment, la dernière sérieuse alerte de crue remonte à 2018.

COMMENT MAÎTRISER MIEUX LES CRUES ?

Depuis le Haut Moyen-Age, la vallée a toujours été dotée de systèmes de vannes et de dérivation pour protéger et faire fonctionner les moulins. A la fin des années 70, suites à la grosse crue du 20 mars 1978, les collectivités ont fait poser des clapets hydrauliques, remplaçant une grande partie des vannes mécaniques à crémaillère qu'il fallait ouvrir manuellement.

C'est un système efficace puisque désormais les « vannes » (ou plutôt clapets), s'ouvrent toutes seules en cas de crue (mais il faut toujours des bonnes âmes pour les refermer !). Alors que l'on se le dise : les vannes s'ouvrent en cas de crue car elles sont automatiques ! Seules les vannes des biefs, qui ne jouent pas ou peu sur les débordements, sont manuelles.

Mais il faut cependant garder à l'esprit un paramètre primordial : lors d'une très grosse crue, 80% de l'écoulement de l'eau se fait EN DEHORS du lit de la rivière. Or les vannes et les clapets sont situés DANS le lit de la rivière. Donc, lors d'une grosse crue décennale ou centennale, les vannes

n'ont quasiment plus d'effet sur le niveau d'eau. Le seul paramètre à prendre en compte alors est la topographie du terrain, qui conditionne l'écoulement plus ou moins rapide de l'eau.

J'entends parfois (voire souvent), après une grosse crue, des riverains dire que « les vannes n'avaient pas été ouvertes », ou « ouvertes trop vite ». C'est inexact, et non fondé. Retenez que dans une vallée de ce type, depuis que l'homme est présent, donc des milliers d'années, il s'est toujours méfié des caprices de la jolie rivière ! Drames et effets dévastateurs ont toujours fait partie de l'histoire locale.

Preuve en est qu'il y a encore 80 à 100 ans, seuls les moulins étaient construits au bord de l'eau... et que personne n'y résidait au rez-de-chaussée. Construire au bord de l'eau, sur des berges charmantes et bucoliques quand il fait beau, est une habitude très récente, et qui nécessite prudence et anticipation.

L'URBANISATION PEUT-ELLE AGGRAVER LES CRUES ?

Sur ce point c'est clair et net : OUI ! Plus il y a de toitures, de routes et de zones urbanisées sur lesquelles les précipitations sont collectées sans être absorbées par les sols, plus l'eau arrive vite dans la rivière par le biais du caniveau, des drains et des divers fossés. Il est évident que bien que notre vallée reste l'une des moins urbanisées de la région, c'est un paramètre à prendre en compte, en particulier sur des villages encaissés comme Septeuil ou Vert dans lesquels la moindre nouvelle construction, y compris en haut des coteaux, est synonyme de danger supplémentaire pour les résidents des berges de la rivière. A méditer... Heureusement, à Villette et Rosay, l'urbanisation est très raisonnable !

A la pisciculture, les 125 ans d'observation des phénomènes de crues nous amènent à penser que de nos jours, la fréquence des grosses crues n'a pas vraiment augmenté. Par contre, il est certain qu'elles arrivent plus vite, et plus fort, en raison de la gestion plus délicate des eaux pluviales. En conclusion, le travail déjà réalisé par nos collectivités et nos agriculteurs (indispensables par leur connaissance du terrain) a déjà porté ses fruits, mais il reste encore beaucoup à faire sur le volet « ruissellement » de notre vallée : Bassins tampons pour les eaux

pluviales, ruisseaux et fossés mieux entretenus et dotés de zones de rétention, rétablissement des haies et des taillis, remise en état des mares et des zones humides... que du bon sens, en somme.

LA VAUCOULEURS, LA FAUNE, LA FLORE, LA VIE !

Passés ces quelques jours par an où notre rivière est fâchée, il faut bien reconnaître que nous vivons dans un environnement bien enviable... Si vous êtes observateurs, il ne vous faudra pas longtemps pour voir filer un martin pêcheur en chasse pour déguster quelque petit vairon. On note la présence de truites fario sauvages sur l'amont de la rivière, et à Villette, la rivière est également habitée par les anguilles, les épinoches, les chabots et les loches franches, ainsi que quelques goujons. Tous ces petits poissons discrets sont les marqueurs d'une qualité d'eau très honorable !

Sur les rives, entre les aulnes, les frênes et les érables champêtres, vous verrez parfois rats musqués et ragondins, arrivés en Europe au XXe siècle, côtoyant poules d'eau craintives mais nombreuses. Enfin, ne soyez pas surpris de croiser hérons cendrés, grandes aigrettes, cormorans et même balbuzards pêcheurs... c'est qu'il y a pour eux un restaurant renommé : la pisciculture n'est pas loin et les truites y sont, d'avis de balbuzard, pas mauvaises.



VENIR VISITER LA PISCICULTURE...

Amis villettois, ne l'oubliez pas : la Pisciculture de Villette vous accueille toute l'année, la visite est gratuite ! Vous pourrez y découvrir ou redécouvrir les viviers, le parcours découverte au bord de l'eau, l'écomusée dans le vieux Moulin Neuf... Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions. Si vous aimez la gastronomie, nous parlerons poisson fumé et conserverie ! Et pour les petits pêcheurs... c'est le paradis.

Hiver 2021, Emmanuel Coupin, pisciculteur et ingénieur biologiste - Plus d'info : www.pisciculture.fr

LES HAIES VIVES

L'hiver est une période propice à la plantation d'arbres et arbustes, et peut être en particulier le moment pour installer une haie, même si nous arrivons maintenant vers la fin de la période favorable. Avant de rentrer dans les détails techniques de la plantation, voyons un peu les motivations qui peuvent amener à cette implantation.



Prunellier

Historiquement, les haies ont servi de délimitation entre les parcelles, de séparation, en fait, entre les champs cultivés, et même de protection contre les intrusions des animaux sauvages, soit des herbivores venant consommer les cultures,

soit des carnivores venant s'en prendre au bétail. C'est ce qui explique la présence dans les haies de nombreuses espèces épineuses ayant pour rôle d'arrêter les intrus. L'aubépine, ou épine blanche, le prunellier, ou épine noire, l'églantier, ou rosier sauvage, sont les espèces les plus fréquentes.

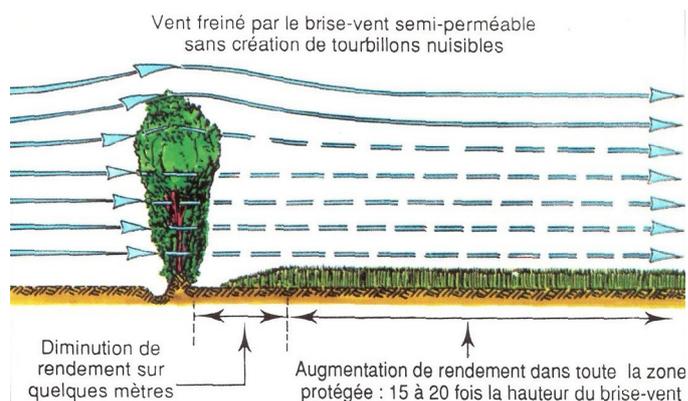
On trouvait autrefois l'épine-vinette, mais cette espèce s'est avérée être un relais pour le développement de maladies des céréales, la rouille noire et la rouille jaune, elle a donc été systématiquement éradiquée des haies des zones de cultures céréalières, et ne se trouve plus principalement que dans les zones de montagne ou demi-montagne. De ce fait, la rouille noire a quasiment disparu de France, et cela freine les épidémies de la rouille jaune.

L'aubépine, elle aussi, peut servir de relais pour la transmission d'une maladie bactérienne des arbres fruitiers, pommiers et poiriers, le feu bactérien, qui entraîne le dessèchement du feuillage. De ce fait, la plantation d'aubépine est interdite, sauf s'il s'agit de cultivars sélectionnés résistants à cette maladie.

D'autres rôles vont être associés aux haies :

Le rôle de brise-vent en est un important pour les haies d'une certaine hauteur.

Le vent est en effet très pénalisant pour la



croissance des végétaux, en particulier par l'assèchement qu'il entraîne, et les haies, en ralentissant sa vitesse, permettent une amélioration de la production. On considère qu'une haie protège du vent sur une distance de 15 à 20 fois sa hauteur sur le côté opposé au vent, soit sur 45 à 60 m pour une haie haute de 3m, par exemple. Il faut pour cela que la haie soit homogène (pas de trouée dans laquelle le vent pourrait s'engouffrer) et perméable (une haie trop dense comme avec les thuyas crée un effet de tourbillon).

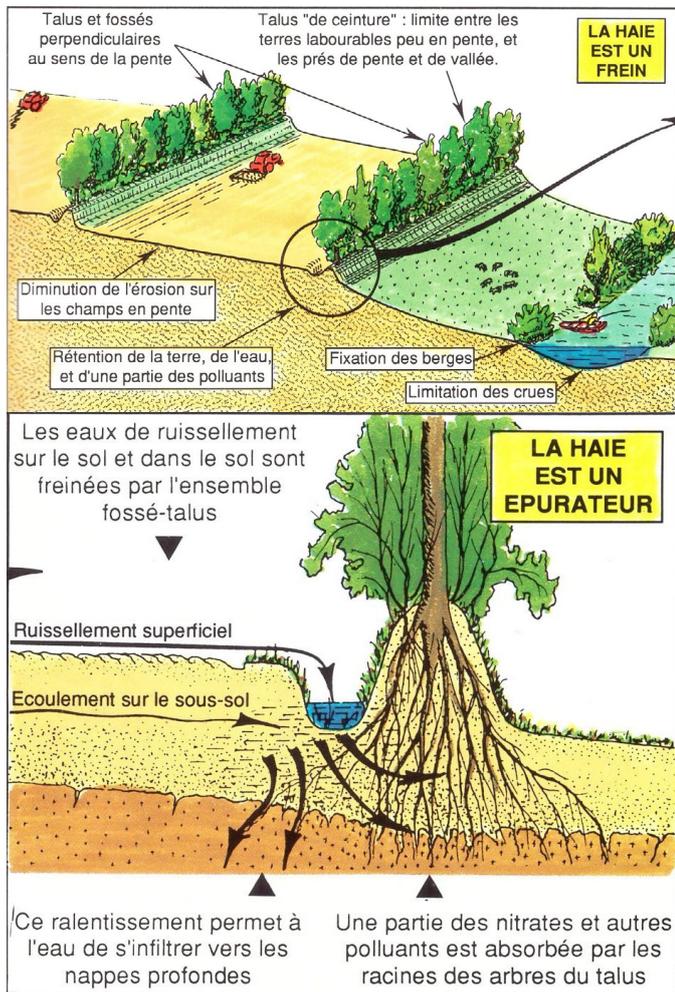
Les animaux profitent aussi de cette protection, en particulier pour atténuer le refroidissement, mais aussi en été contre un vent desséchant.

L'ombrage sera surtout intéressant pour les animaux d'élevage, qui pourront ainsi se protéger des excès du soleil. Leur production et aussi leur bien-être en seront améliorés.

Globalement, la haie jouera un rôle de régulateur climatique, en remettant dans l'air de l'humidité puisée en profondeur dans le sol. Paradoxalement, les plantes sont moins asséchées à la proximité d'une haie que lorsqu'elles sont seules sans arbres autour.

Ce phénomène d'absorption d'eau va aussi permettre une régulation de l'écoulement en réduisant l'eau circulant dans le sol vers

les nappes et les cours d'eau. La haie permet d'ailleurs une meilleure infiltration de l'eau de ruissellement, diminuant aussi les phénomènes d'écoulement de surface et d'érosion.



Placées en bas de pente, les haies vont réduire fortement l'érosion de terre vers le cours d'eau, ainsi que les polluants dissous dans l'eau, jouant un important rôle d'épuration, en particulier des nitrates et des phosphates.

En milieu de pente, elles jouent ce même rôle d'épuration, et un rôle fondamental de réduction de l'érosion en réduisant la vitesse d'écoulement de l'eau.

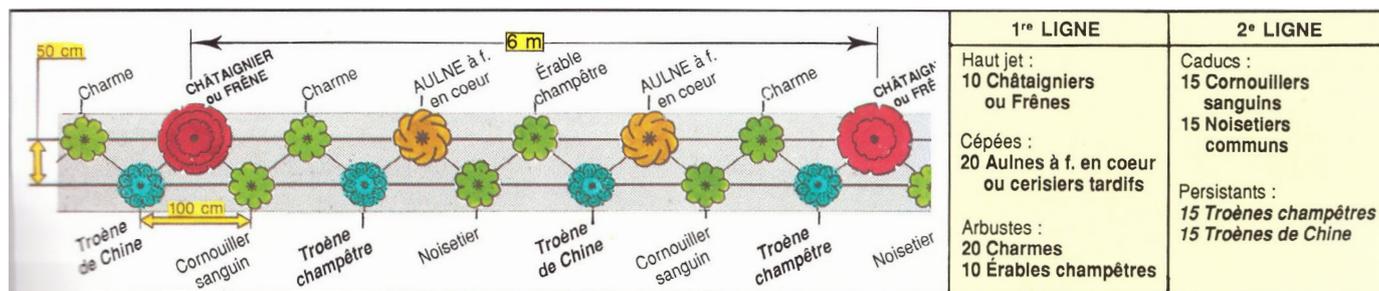
Enfin, les haies constituent un milieu particulièrement favorable à la biodiversité, à savoir d'abord l'accueil d'une faune diversifiée à tous les niveaux de la haie, depuis le sol où la zone en herbe à la base des arbres et arbustes accueille de nombreuses espèces, insectes, mammifères, etc... jusqu'au sommet des arbres avec encore des insectes, des oiseaux... Et, parmi

eux, de nombreuses espèces prédatrices qui constitueront des auxiliaires des cultures ou plantes ornementales, sur lesquelles ils viendront se nourrir en consommant leurs parasites et ravageurs. On peut citer des petits insectes au sol, les carabes, qui se nourrissent des limaces, les coccinelles mangeuses de pucerons, les oiseaux insectivores comme les mésanges qui éliminent pucerons et chenilles, mais aussi les consommateurs de rongeurs que sont les oiseaux rapaces comme la buse ou le faucon crécerelle et les mammifères comme le renard.

La biodiversité sera aussi végétale, avec les plantes qui s'installeront au pied de la haie, ou celles qui grimperont dans les branches, comme le lierre ou la clématite, assurant nourriture et abri à la faune, et ne faisant pas concurrence à l'arbre avant de longues années.

Mais la haie peut aussi avoir un rôle dans la production de bois, soit de bois d'œuvre pour divers usages technologiques, menuiserie, charpente,... soit de bois de chauffage, ce qui va amener à la couper partiellement selon l'atteinte du bon état de production, tout en permettant un redémarrage rapide de sa croissance, et sans destruction totale pour ne pas perdre les autres effets cités. Certaines espèces seront plus adaptées à cette repousse immédiate.

Les effets positifs des haies seront d'autant plus marqués que les haies seront nombreuses, dans la limite des bonnes conditions de mise en œuvre des activités agricoles et bien positionnées. Pour bon nombre des effets cités, une distance d'environ 200 m entre les haies successives dans la largeur des parcelles représente la meilleure efficacité tout en permettant un bon usage des engins agricoles sur la longueur qui peut être plus importante. La position de la haie est déterminante selon les rôles à privilégier, bordure de cours d'eau pour lutter contre la pollution, perpendiculaire à la pente pour réduire l'érosion des sols, ou en travers des vents dominants pour la fonction de brise-vent. L'impact sur la biodiversité sera d'autant plus marqué que les haies seront reliées entre elles, formant ainsi des corridors écologiques facilitant la diffusion des espèces, d'une part, et un milieu naturel assez vaste pour permettre l'installation d'espèces diversifiées, d'autre part.



Venons-en à l'implantation : il faut choisir l'emplacement sur un terrain dont on est propriétaire ou en accord avec le propriétaire, ainsi que les objectifs principaux de cette implantation : une hauteur suffisante pour un effet brise-vent, une diversité d'espèces pour plus de biodiversité, une densité suffisante de végétaux pour freiner l'érosion, l'eau ou la pollution. Tout ceci va orienter le choix et la position des espèces.

Citons une implantation régulière d'arbres et arbustes pour l'effet brise-vent, disposés en alternance sur deux lignes espacées de 50 cm, une avec arbres et arbustes, l'autre avec uniquement des arbustes, les plants étant distants de 1 m sur chaque ligne. Cette alternance décalée permet d'obtenir un bon garnissage qui ne laissera pas de vide où le vent pourrait s'engouffrer et prendre de la vitesse. On choisira la hauteur des arbres en fonction de la situation.

Il convient ensuite de préparer les points de plantation.

On peut réaliser sur la longueur de la future haie un travail du sol à une profondeur de 40 à 60 cm avec un outil à dent destiné au sous-solage tiré par un tracteur, mais ce n'est pas indispensable.

Le trou de plantation sera prévu assez large par

rapport aux racines du jeune arbre à planter, soit un carré de 60 cm à 1 m de côté, sur une profondeur de 30 à 50 cm, selon les dimensions de celui-ci.

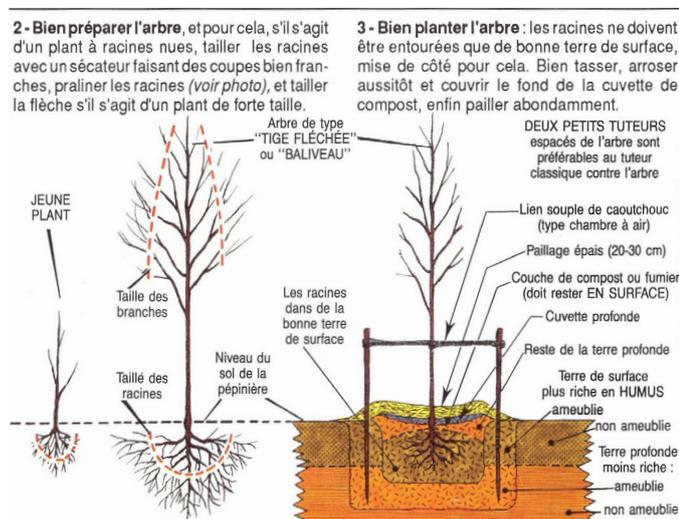
On commence par enlever la terre de surface sur 15 à 20 cm, qui est la plus fertile, en secouant les mottes d'herbe pour récupérer la terre accrochée aux racines, et on en fait un premier tas. On creuse ensuite le reste du trou de plantation en mettant la terre profonde moins riche sur un deuxième tas.

Ne pas oublier avant de poser le plant dans le trou de tailler au sécateur l'extrémité des racines éventuellement abimées ou écrasées lors de l'arrachage.

Une fois le jeune arbre placé dans le trou, il faut combler d'abord avec la terre de surface bien émiettée qui devra bien entourer les racines. Le plant sera mieux nourri par cette terre fertile.

On peut également réaliser un pralinage, c'est-à-dire tremper les racines (ou la base de la motte) dans une boue constituée d'un mélange d'argile et d'eau, et si possible aussi de bouse de vache, si disponible... On peut aussi acheter ce pralin en jardinerie, ou tout simplement réaliser un mélange entre de l'eau et de la terre profonde de notre deuxième tas. Cette opération a pour but d'enrober les racines pour les protéger lors des premiers temps de leur installation, pour éviter le dessèchement, améliorer le contact avec la terre pourriture au niveau des blessures faites lors de l'arrachage.

Cela va accélérer l'émission de nouvelles racines et globalement favoriser la reprise de l'arbre. On va également tailler une partie du branchage pour que la quantité de futures feuilles soit compatible avec le volume de racines restantes. En effet, s'il y a trop de feuilles à alimenter, les racines, moins nombreuses à cause des pertes



lors de l'arrachage, ne suffiront pas, et l'arbre risque de sécher et mourir.

Ensuite, on place la terre moins fertile, que l'on tasse modérément : Il s'agit d'éliminer les plus gros espaces vides et de mettre la terre au contact des racines, mais sans rendre le sol trop compact. On donnera à cette occasion à la surface la forme d'une cuvette qui permettra d'accumuler l'eau et de diriger son écoulement vers l'arbre. On va ensuite couvrir la terre au pied de l'arbre pour ne pas laisser un sol nu qui entrainerait un risque de dessèchement ou de colonisation par de l'herbe qui concurrencerait le jeune plant.

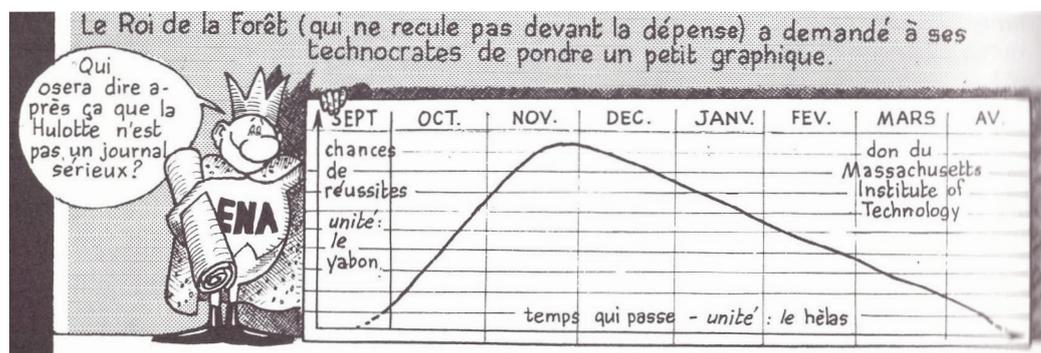
Pour cette couverture du sol, le mieux est d'utiliser des copeaux de bois qui vont permettre l'infiltration de l'eau, l'isolation vis-à-vis du froid ou de l'évaporation, l'étouffement des herbes concurrentes, et à terme vont en se décomposant nourrir la plante. On peut en remettre pendant quelques années pour maintenir ces effets bénéfiques le temps que l'arbre soit bien implanté. Il n'est pas conseillé de mettre un compost riche ou du fumier, car cela inciterait les racines à monter vers la surface pour s'en nourrir, alors qu'il vaut mieux qu'elles se développent en profondeur pour une bonne implantation et une bonne alimentation future, en particulier en eau.

Mais il est encore plus déconseillé de les mettre en profondeur avec la bonne terre, car ils se décomposeront mal et augmenteraient le risque de pourriture des racines. Non, le compost et le fumier seront bien mieux utilisés au potager !

En revanche, on peut utiliser des plaques de matériaux naturels fibreux qui joueront le même rôle que les copeaux, en particulier si on les encastre dans le sol en suivant la forme de la cuvette, ils se décomposeront également au bout d'un ou deux ans.

Et à quelle période faire cette plantation ? Un célèbre dicton nous dit que « A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine », ce qui fait

référence au 25 novembre. Et en effet, à cette période de la deuxième quinzaine de novembre, pour se donner un peu de marge, l'activité des arbres et arbustes est, pour la plupart, au plus bas : C'est la fin de l'automne, donc il n'y a plus de feuilles pour les espèces à feuilles caduques, la plante est en repos végétatif, et l'arrachage lui causera donc moins de problèmes et il restera du temps avant le printemps pour que la terre se stabilise autour des racines grâce à la pluie et l'activité biologique du sol. De nouvelles racines peuvent même se former pendant les moments de moindre froid hivernal.



Donc, il est souhaitable de commencer les arrachages seulement fin octobre, on peut alors mettre les plants en jauge en terre ou en pots en attendant la plantation, et de planter jusqu'à début février, à moins de pouvoir soutenir la croissance des plantes par des arrosages réguliers et un suivi attentif la première année.

Une fois cette plantation réalisée, il ne restera plus qu'à regarder pousser la haie jusqu'au moment où il faudra l'entretenir et où on pourra en faire des usages complémentaires,, mais ceci est une autre histoire.

La suite au prochain numéro...

Images extraites du document Planter des haies de Dominique Soltner et du journal La Hulotte numéro 35

PARLONS ARGENT...

Tous les travaux réalisés ne sont possibles que grâce à une gestion rigoureuse et économe des finances communales. Vous trouvez maintenant le descriptif des comptes de la commune, tant du point de vue du Fonctionnement pour la gestion courante que du côté de l'Investissement pour les actions à plus long terme.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (sous réserve de la clôture définitive et de son approbation par le conseil municipal)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour simplifier, les chapitres vous sont également présentés en pourcentage, cela vous indique en dépenses, que le chapitre "Autres charges de gestion courante" est un poste très important (il s'agit des participations aux syndicats intercommunaux et associations, des indemnités, une partie de l'URSSAF). Par contre du fait du faible endettement de la commune, les frais financiers sont très faibles (1%). Les principales recettes quant à elles sont les impôts et taxes (89%) et les dotations de l'Etat ne représentent plus que 5%.

LES DÉPENSES

Charges à caractère général : 61 827,00 €
 Charges de personnel : 79 032,00 €
 Atténuation de charges : 69 469,00 €
 Autres charges de gestion courante : 112 384,00 €
 Charges financières : 3 052,00 €
 Total général : 325 764,00 €

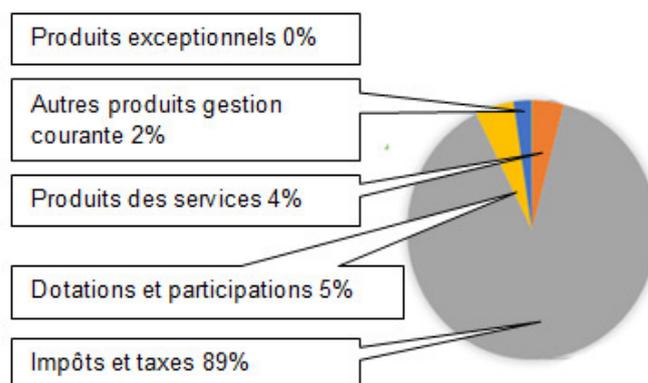
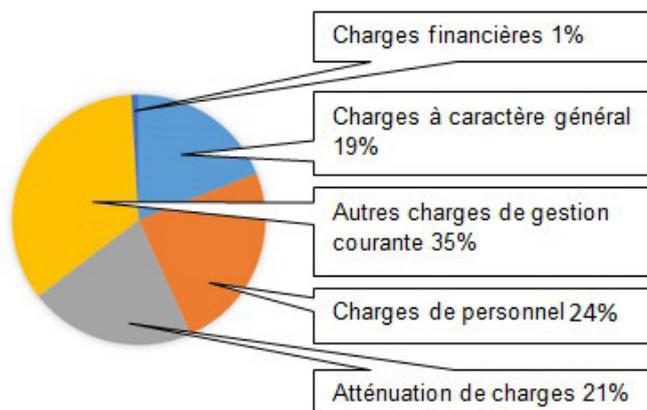
LES RECETTES

Produits des services : 16 908,00 €
 Impôts et taxes : 363 089,00 €
 Dotations et participations : 20 544,00 €
 Autres produits de gestion courante : 9 201,00 €
 Produits exceptionnels : 506,00 €
 Total général : 410 248,00 €

L'excédent de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.

Il s'élève à : 399 696,00 € – 374 262,00 € = 25 434,00 € pour l'exercice 2020, auquel viennent s'ajouter les excédents de fonctionnement cumulés antérieurs d'un montant de 153 447,43 €.

Comme indiqué précédemment, il est à noter que la dotation d'Etat (Dotation Générale de Fonctionnement) a encore diminué par rapport à l'année passée (- 2 938,00 €)



L'excédent de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses, il s'élève à : 410 248 - 325 764 = 84 484 € pour l'exercice 2021,

Auquel s'ajoutent les excédents de fonctionnement cumulés antérieurs d'un montant de 114 032,00 €

Il est à noter que la DGF (dotation d'Etat) a encore diminué par rapport à l'année passée (- 5 400 €), c'est une tendance sur plusieurs années.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements peuvent être financés par l'autofinancement, les subventions que nous pouvons obtenir de l'Etat, du Département, de la Région, divers autres organismes, la taxe d'aménagement et l'emprunt.

LES DÉPENSES

54 670,50€ détail ci-dessous

Remboursement d'emprunt : 30 726,87 €

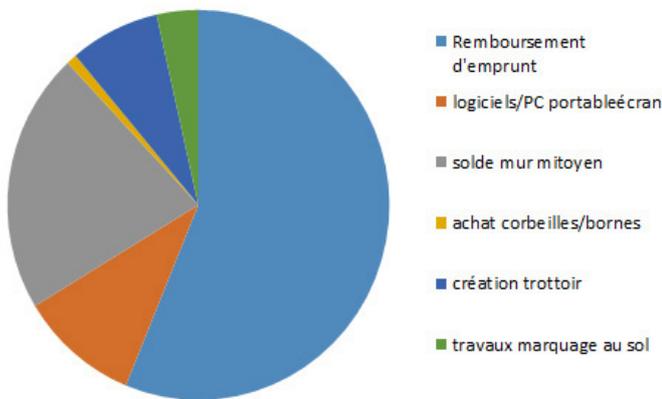
Logiciels/PC portable écran : 5 539,01 €

Solde mur mitoyen : 11 845,41 €

Achat corbeilles/bornes : 477,43 €

Création trottoir : 4 158,96 €

Travaux marquage au sol : 1 922,82 €



LES RECETTES

82 265,76€ détail ci-dessous

Remboursement prise en charge mur : 1 673,76 €

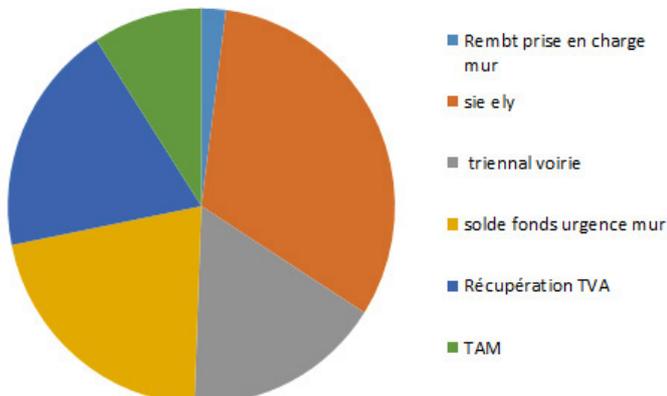
SIE ELY (Syndicat d'électricité) : 26 336,86 €

Dotation triennale voirie : 13 593,40 €

Solde fonds urgence mur : 17 500,00 €

Récupération TVA : 15 652,00 €

TAM : 7 509,74 €



L'endettement de la commune est relativement faible, nous avons à la fin 2021, deux emprunts en cours d'amortissement. Le reste à rembourser est de 211 283,00€ fin 2021, soit 396€ par habitant.

Pour information, la moyenne départementale pour les communes de notre strate démographique est de 575€

CONCLUSION

A la lecture de ce qui précède, nous pouvons affirmer que la situation financière de la commune de Villette est saine :

- *l'endettement est faible, les ratios sont bons pour avoir un recours à l'emprunt si nécessaire
- *les réserves générées par les excédents de fonctionnement antérieurs sont confortables
- *la pression fiscale est modérée

LES INCERTITUDES

La baisse des dotations de l'Etat va-t-elle continuer ?

Les transferts de compétences vers l'intercommunalité diminuant l'action et les dépenses des communes vont-ils se poursuivre ? Pour terminer, voici les différents éléments concernant le niveau des impôts locaux, ci-dessous.

Villette : foncier bâti 9,21%, foncier non bâti 37,47%, taxe d'habitation 5,02%

TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE, CE QUI A CHANGÉ

Vous vous êtes sûrement aperçus que sur votre dernier avis d'imposition de la taxe foncière, votre taux et votre base d'imposition avaient changé. Cela est dû à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation. En effet, nous vous rappelons que depuis cette année, la part départementale du foncier du Département est transférée aux communes ce, afin de compenser la perte de la taxe d'habitation. A titre d'information, le taux de 20.79% est composé de 9.21% Commune (inchangé) et de 11.58% Département.



ALLEE DE LA HACHE
ALLEE DES RAMIERS
ALLEE DES MEULES
ALLEE DES BECASSES
ALLEE DES CHENES
CHEMIN RURAL
ALLÉE DES GALLERANDS
SENTIER DES GALLERANDS
CHEMIN RURAL N°3
DE VILLETTE À GUERVILLE

RUE DE PARIS
RUE DES FONTAINES
RUE DE PÉTELANCE
RUE DES TERRIERS
RUE DU PUIIS
CHEMIN DU GROS NOYER
CHEMIN DES GRAVIERS
SENTIÉ

LEUZE
RUE DE PARIS
RUE DES FONTAINES
SENTIÉ DES BRUYÈRES
IMPASSE DU LAVOIR
RUE DES FONTAINES

GARRE
RUE DE PÉTELANCE
RUE DES TERRIERS
RUE DU PUIIS
CHEMIN DU POIRIER VERT
CHEMIN DES GRAVIERS
SENTIÉ
CHEMIN DES RAVINS OU DES GRAVIERS

ARRÊT BUS
RUE SAINT-MARTIN
RUE DU CALVAIRE
RUE DE ROSAY
RUE DES LIMONS
CHEMIN DE LA SOURCE
CHEMIN DE GUERVILLE

ROUTE DE HODAN (RD 983)

LA VOUCOULEURS

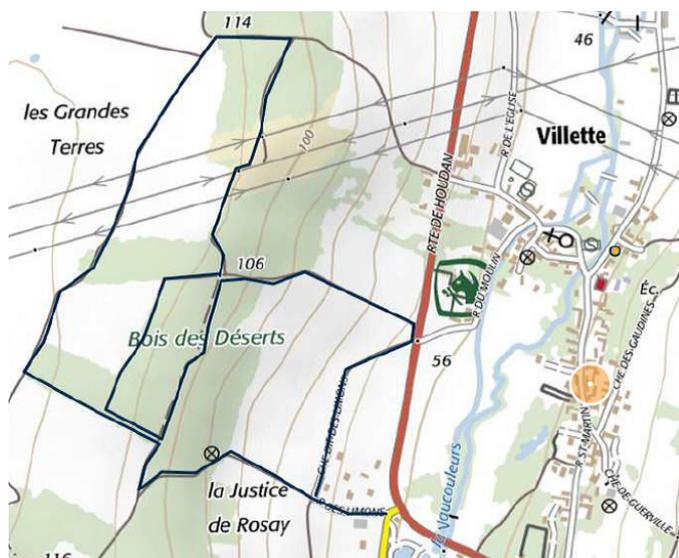
-  PISCICULTURE
-  CONTAINERS VERRE + PAPIER
-  ZONE 30 KM/H

RANDONNÉES PÉDESTRES

Les chemins réalisés en 2020 sont maintenant bien établis, même si l'herbe peut par endroits être très envahissante, mais plus ils seront utilisés, plus la circulation y sera aisée. La commune fait au mieux pour les entretenir aux périodes favorables. Rappelons ces trois itinéraires, pour lesquels nous n'avons pas pu organiser cette année de randonnée commune.

LA TRAVERSÉE DES DÉSERTS

Ce petit parcours de 4 à 5 km selon que l'on part de la mairie en suivant le GR 11 par la rue du moulin ou directement de la rue des Limons. Ce parcours permet de profiter de beaux passages ombragés dans le bois des Déserts, avec une incursion jusqu'au plateau agricole. La jonction est possible avec des parcours plus longs vers Rosay ou Vert pour les amateurs de marches plus longues.

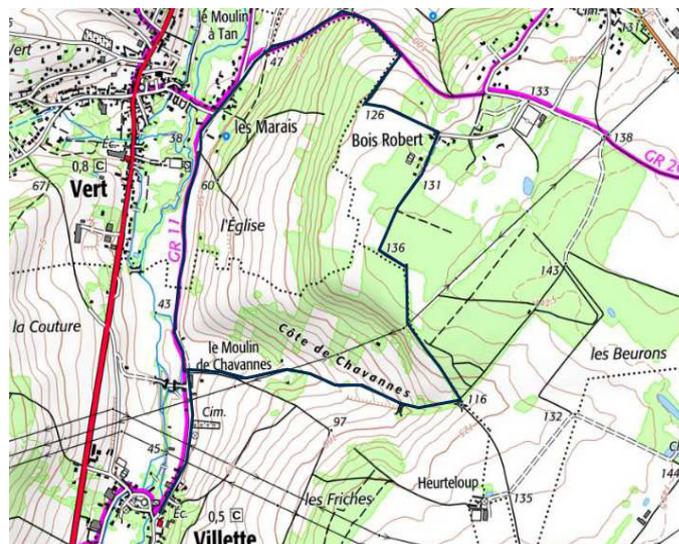


A retrouver sur www.villetle-en-yvelines.fr rubrique Activités / la traversée des Déserts

LA TRACE DE CHAVANNES À BOIS-ROBERT

Il va nous permettre cette fois de rejoindre Breuil-Bois-Robert par une boucle de moins de 6 km au départ de la mairie, en suivant toujours le GR 11, mais pour cette occasion en direction de Vert.

Parcours entre chemins ruraux et sentiers boisés, avec un trajet sinueux dans les bois au-dessus de la côte de Chavannes. Cette boucle comporte



une partie commune avec le parcours de la Randonnée des coteaux, ce qui permet une belle balade quand on combine les deux. Il est également en commun avec des chemins que la commune de Breuil-Bois-Robert a mis en place sur son territoire.

A retrouver aussi sur www.villetle-en-yvelines.fr rubrique Activités / La trace de Chavannes à Bois-Robert.

Nous vous rappelons que le parcours de **la Randonnée des Coteaux**, reliant le centre village avec les hameaux de Garré et Leuze au sud et la ferme de Heurteloup au nord sur environ 7 km, a été validé et inscrit par l'office du Tourisme du Pays Houdanais comme sentier de randonnée de Villetle, et fait l'objet sur leur site d'une fiche que vous pouvez trouver par le lien suivant :

www.tourisme-pays-houdanais.fr -> Découvrir -> Nature et randonnée -> Randonnées pédestres

A retrouver aussi sur www.villetle-en-yvelines.fr rubrique Activités / Randonnée des coteaux.

À LA RECHERCHE DES ORIGINES

Voilà maintenant dix ans, dans le bulletin 2011, nous entreprenions un voyage à travers la petite et la grande histoire de notre village et de notre région (Retrouvez toutes les chroniques historiques sur notre site <http://www.villette-en-yvelines.fr/> rubrique Mon village/ Un peu d'histoire). Ce voyage, qui se terminait au XXème siècle, commençait au VIème siècle, à l'ère mérovingienne.



Pourquoi avoir choisi à l'époque de commencer au VIème siècle ?

Il se trouve que l'élément le plus ancien concernant

notre village est une nécropole découverte en décembre 1990 lors de travaux d'installation d'une canalisation d'eau courante. Elle se situe, le long de la rue de Paris, à la hauteur du hameau de Leuze. Comme il était de coutume à cette époque, la nécropole avait été implantée hors du village.

Seules les tombes situées sur le passage de la canalisation ont été mises à jour. Mais la nécropole est probablement plus vaste et pourrait s'étendre au nord sous le talus de la parcelle voisine ainsi qu'au sud sous la route et peut-être dans le champ contigu.

Ce sont en tout cinq sépultures qui ont pu être fouillées sur le périmètre concerné, toutes les tombes sont orientées est/ouest avec la tête du défunt systématiquement placée à l'ouest. Il semble que cette pratique soit répandue sur de nombreuses autres nécropoles de la même période.

Les archéologues du Service Archéologique Départemental des Yvelines qui ont procédé

à la fouille, ont daté celles-ci du milieu et de la seconde moitié du VIème siècle, à l'exception de la sépulture n°5, attribuée aux débuts du siècle suivant.

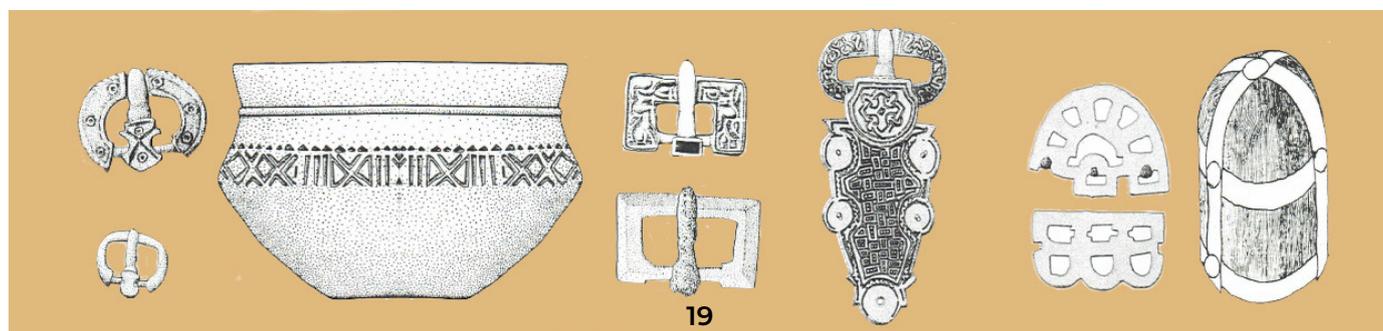


De nombreux objets accompagnaient les restes des défunts tels que couteaux, boucles de ceinture en fer et en bronze, boucles de chaussures en bronze, plaques-boucles, urnes en terre. En tout une vingtaine d'objets divers plus les sarcophages ont été recensés. Tous ces objets se trouvent maintenant au Musée d'Archéologie Nationale de Saint Germain en Laye. Les sarcophages, quant à eux, peuvent être observés dans la nef de l'église de Villette.

Cette nécropole mérovingienne nous rappelle que notre village et ses hameaux étaient déjà, à l'époque, d'importantes zones d'activité agricoles. Le Polyptyque de l'abbé Irminon nous apprend que Cavannas (Chavanne) avait le statut de mense et gérait cinq exploitations sur Chavanne et Lodosa (Leuze) ainsi que dix-neuf sur

Bovani Villa (Boinville). Ces exploitations possédaient des terres agricoles, des prairies et des vignes. Nous y trouvons aussi, parmi d'autres, la situation du colonusi Airmundus. Celui-ci, son épouse Godalberga et leur fille Airberta entretenaient trois borniersii et demi de terre agricole, un demi-arpent de prairie et un demi-arpent de vigne. Il est saisissant de penser que cette famille disparue depuis quatorze siècles est peut-être enterrée là, dans cette nécropole.

Retrouvez les détails sur notre site <http://www.villette-en-yvelines.fr/> rubrique Mon village/ Un peu d'histoire.



VILLAGE FLEURI

En 2021, poursuite des plantations et aménagements, après l'entrée du village côté Vert et les parterres de fleurs de l'église, complétés par quelques nouvelles plantes, on poursuit les aménagements à Leuze à l'angle de l'Impasse du Lavoir et à Garré.

Notre commune poursuit son parcours au sein des Villages fleuris, obtenant cette année le niveau 3 pétales, et nous comptons sur vous pour persévérer dans l'embellissement de notre village avec des actions de fleurissement des abords de vos maisons et le maintien de la propreté dans les rues et les chemins alentours (déjections canines, papiers, paquets de cigarettes, masques, etc.....) et en ne laissant pas inutilement les poubelles dans les rues....



Entrée village



Leuze



Garré : Pied à terre floral et hôtel à insectes



La participation à ce concours nous a permis de bénéficier de la fourniture de diverses plantes achetées par le département des Yvelines pour soutenir les producteurs de végétaux pénalisés par l'épidémie.

TRAVAUX ET ACTIONS EN 2021

STATIONNEMENT RUE ST-MARTIN

Dans l'objectif de faciliter la circulation des bus scolaires, des places de stationnement ont été mises en place rue St-Martin afin de mieux positionner les véhicules. En effet, certains passages étroits peuvent conduire à un blocage de ces bus selon la position des véhicules en stationnement. La disposition retenue pour les places disponibles doit permettre d'éviter ces problèmes. Merci donc aux riverains de ne pas se garer en-dehors des emplacements prévus.



VITESSE RUE DE PARIS

Afin de ralentir la circulation, des bacs associés à des places de stationnement vont être installés rue de Paris, afin de casser l'effet de ligne droite qui incite à appuyer sur l'accélérateur ou à négliger la pédale de frein. Cela viendra en complément des systèmes déjà en place, ralentisseur et chicane. Pour déterminer les meilleurs emplacements possibles, des plots test sont mis en place, n'hésitez pas à faire remonter vos remarques à la mairie.

ACTION PLANTATION !

Suite à l'échange réalisé par M. Lefèvre entre une bande boisée remise en culture et un champ cultivé remis en herbe, ce qui permet une meilleure continuité dans la protection contre l'érosion, la mairie



réinstalle des arbres dans cette nouvelle zone en herbe, afin d'accélérer son reboisement. L'objectif de réaliser cette action avec les enfants de l'école n'a pas encore été atteint cette année à cause des indisponibilités des classes ou des enseignantes du fait de l'épidémie. Mais chaque année, une dizaine d'arbres ou arbustes sont plantés, il reste encore de quoi faire participer les enfants !



ACTION DÉCHETS... RÉDUISONS ET VALORISONS NOS DÉCHETS.

Nos déchets vont au centre de tri et de traitement de Plaisir équipé d'une turbine permettant la valorisation énergétique complète des déchets collectés, en chauffage urbain et électricité, c'est bien !

Tous nos emballages sont recyclés et leur matière première peut être réutilisée, c'est très bien !!

Nos déchets végétaux collectés vont au méthaniseur de Thoiry et produiront de l'énergie, c'est magnifique !!! MAIS tous ces transports coûtent aussi beaucoup d'énergie. MAIS le plastique ne se recycle pas indéfiniment, une fois ou deux seulement, et s'accumule souvent dans des pays lointains où il pollue sans être recyclé.

Alors il faut continuer à réduire toujours plus nos déchets: Faire du compost avec tous nos déchets organiques et papiers gras, broyer nos branchages en copeaux pour le jardin, acheter en vrac dans des sacs en papier, réduire les emballages individuels en plastique, c'est encore et toujours d'actualité !

Remplaçons le plastique par d'autres matériaux quand c'est possible, le bois, le verre, le métal, réduisons les usages d'objets jetables. **Agissons avec nos achats.**

VIE ASSOCIATIVE ET ACTIVITÉS

Après de nombreux mois de disette nous avons enfin pu vous retrouver !

A l'initiative de la mairie et de l'ASCV nous avons pris un frugal repas rythmé par "Appel d'Airs", duo accordéon voix qui nous a transportés dans une véritable ambiance de fête.



Notre soirée Beaujolais, comme toujours le 3ème vendredi de novembre fut encore un joli moment de rencontre autour d'un grignotage sympathique...



Le vent en poupe nous avons poursuivi avec notre soirée Gospel le samedi.



Un magnifique moment de partage où chacun a pu apprécier et accompagner le Cœur Gospel en chantant, tapant des mains et même... en dansant.



Nous ne voulons pas nous arrêter en si bon chemin. Aussi voici le programme que nous vous proposons pour 2022 (sous réserve bien sûr...)

- Chandeleur : Dimanche 6 Février
- Soirée avec les Ladies : 12 mars.
- Course à pieds-La Villettoise : Dimanche 3 Avril -
- Brocante de Villette : Dimanche 3 Juillet

En ce qui concerne le sport :

Le tennis bat son plein le mercredi et le samedi
Les cours de fitness du lundi soir sont toujours aussi animés pour le plaisir de tous.

ALORS, AU PLAISIR DE VOUS REVOIR !!!

L'ASCV

RENAISSANCE D'UNE TRADITION

Depuis longtemps notre clocher s'était tu, à l'exception des cérémonies religieuses, messes, baptêmes, mariages, enterrements...

M. Jean-Marie Poette s'est proposé de faire revivre le son de notre clocher, et une tradition villageoise qui ponctuait la vie de la commune, ceci en faisant sonner la cloche de l'église communale tous les dimanches à midi, ainsi qu'à l'occasion d'évènements marquants : Libération de Villette, 11 novembre, etc...



Le sonneur en action

ASSOCIATION SECONDE VIE POUR LES EQUIDÉS

Notre association Seconde Vie pour les Equidés œuvre depuis plus de douze ans en faveur de la protection animale en accueillant des poneys et des chevaux que nous soignons afin de leur offrir une seconde vie bien méritée de repos et d'amour au sein de familles d'adoption.

Le financement de notre action est constitué de subventions, des cotisations de nos adhérents, de nos ventes sur les brocantes de proximité et de nos activités de sensibilisation.

Nous avons pris nos quartiers d'hiver et notre



réouverture au public aura lieu début avril prochain pour accueillir familles et enfants à qui nous proposerons des balades en main sur rendez-vous avec nos protégés.

Nous vous attendons...à notre pré Route de Villette en direction d'Arnouville-les-Mantes...

A bientôt

Vous pouvez aussi nous aider...Faites un don à notre association et bénéficiez d'une déduction fiscale de 66% sur votre impôt.

Tél 06 51 78 66 98 www.asve.eu asve@asve.eu

LA VIE COMMUNALE

ETAT-CIVIL 2021

Bienvenue aux arrivants, et heureux souvenirs des anciens



Naissances

Louka MAILLOT
30 mars

Alba DISEZ EL ZAIAT
28 août



Décès

Pierre PETIT
16 février

Maryanna BAUDRY
6 septembre

Maryanna BAUDRY
6 septembre



Mariages

Camille BLANCHETIER et Gaëtan
DESMIDT
12 juin

Cécile PASDELOUP et Olivier GUILLO
19 juin

Magalie CARO et Alban LE FLOCH
19 juin

Alexandra MENDOZA et Jérémy PÉNOT
3 juillet

Barbara VUILLAUME et Maël LE CORRE
28 août



PACS

Joanna DELCAMP et
Axel MICHEL
10 décembre

haut
comme
trois
pommes

MA CRÈCHE PASSIONNÉMENT POSITIVE

**UN ESPRIT
BIENVEILLANT ET POSITIF**
POUR ACCUEILLIR VOTRE ENFANT

- 10 enfants de 4 mois à 6 ans
- Accueil de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi
- Accueil en périscolaire le mercredi
- Pédagogie favorisant l'éveil et l'épanouissement
- Tarifs adaptés à chaque situation (aide de la CAF)
- Une équipe de professionnels diplômés et expérimentés

RÉSERVEZ
VOTRE PLACE EN CRÈCHE !

PRÉ-INSCRIPTION
PLACES
DISPONIBLES
POUR SEPTEMBRE 2021



haut
comme
trois
pommes

15 route de Houdan 78930 VILLETTE

09 67 07 07 35

07 87 74 00 89

hctp78@gmail.com

www.haut-comme-trois-pommes.com

LA CCPH ET NOUS... LES SERVICES AUX ADMINISTRÉS

LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE.

Ce service en place depuis 2002, propose aux habitants (personnes âgées ou dépendantes) de la CCPH (Communauté de Communes du Pays Houdanais) la livraison de repas équilibrés et variés à domicile. Comment s'inscrire ? Les inscriptions se font auprès de la CCPH au 01 30 46 82 91 ou par mail serv-personne@cc-payshoudanais.fr. Les pièces à fournir sont une pièce d'identité, l'acceptation au règlement intérieur (qui vous sera donné au moment de la demande) et un certificat médical.

SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE.

Les accueils de loisirs sont présents à plusieurs endroits du territoire
A Longnes pour les 4-11 ans / tél 01 30 33 79 76 ou 06 46 05 02 75
A Orgerus pour les 3-11 ans / tél 01 34 87 33 38 ou 06 46 05 02 77
A Richebourg pour les 3-11 ans / tél 01 34 87 65 65
A Septeuil pour les 4-11 ans / tél 01 30 93 47 24 ou 06 46 05 02 74

SECTEUR « JEUNES ».

Tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans peuvent participer aux activités et sorties organisées pendant les congés scolaires. Les plannings sont affichés en mairie avant les vacances.

LE SERVICE « EMPLOI ».

Ce service, en place depuis le 1er janvier 2007, accueille les demandeurs d'emploi et les aide à sortir de leur isolement en complétant les appuis officiels par un accompagnement personnalisé. Depuis 2008, ce service a signé une convention de partenariat avec Pôle Emploi, permettant aux demandeurs d'effectuer leurs démarches directement au service « emploi » et n'ont plus besoin de se déplacer au Pôle Emploi. Pour tout renseignement contacter le service Emploi de la CCPH au 01 30 41 34 17
La Mission Locale de Rambouillet accompagne par ailleurs, les jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans les

différentes étapes de leurs recherches d'emploi ou d'orientation.

Permanences les mardis et jeudis matins à Houdan sur rendez-vous au 01 34 83 34 12
D'autres services sont disponibles dans le livret de la Communauté de Communes du Pays Houdanais qui vous a été distribué.

RAPPELONS LES COMPÉTENCES DE LA CCPH :

Les compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace, Développement économique, Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

Les compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement et maîtrise d'énergie à définir, Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, Politique du logement et du cadre de vie, Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire, élémentaire d'intérêt communautaire Action sociale d'intérêt communautaire, Création et gestion de maison de services au public.

Les compétences facultatives :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), Déplacements, Fournitures scolaires, Équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire,, Compétences sportive et culturelle, Aide aux associations d'intérêt communautaire, Soutien à l'ensemble du secteur associatif à l'exception des associations syndicales, politiques, religieuses, patriotiques et associations de parents d'élèves, , Réalisation ou aide à la réalisation de manifestations et d'événements d'intérêt communautaire, Compétence « Enfance Jeunesse », Coopération décentralisée, Actions en faveur de l'Emploi, Petite Enfance, Aménagement numérique, Constitution et gestion d'un Système d'Information Géographique, Aménagement des chemins ruraux reconnus d'intérêt communautaire, Aménagement et gestion des voies vertes et itinéraires cyclables hors agglomération reliant au moins 2 communes

INFORMATIONS PRATIQUES

TÉLÉASSISTANCE – TARIFS JUSQU'AU 30 JUIN 2022

Le Conseil Départemental nous informe des nouveaux tarifs mensuels du service de téléassistance : Location des transmetteurs et télécommandes : 5.48 € TTC. Le service restant à la charge du Département. D'autres services supplémentaires sont accessibles. *Demande d'installation à remplir et à retourner à Vitaris – agence Yvelines – 3 rue de Verdun – 78590 Noisy le Roi n° azur 0810 22 00 50*

L'INFORMATION AVEC LE SITE INTERNET...

Des informations régulières sur le site de la mairie <https://www.villette-en-yvelines.fr>

...ET LE RÉSEAU SMS

La municipalité renforce la proximité avec ses habitants en proposant un service gratuit d'information par SMS. Il vous permet d'être informé en temps réel sur un certain nombre de sujets (inondation, alerte météo, collecte des déchets, etc...)

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet de Villette à l'adresse : <https://www.villette-en-yvelines.fr/> puis sur la rubrique **Contact / Inscription alerte SMS**.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Madame BERNARD reçoit les inscriptions pour les enfants nés en 2019 ou nouveaux arrivants dont les enfants doivent être scolarisés en maternelle, à partir d'avril 2022. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès d'elle au 01 34 76 40 79.

RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes gens (filles et garçons), vous atteignez l'âge de 16 ans en 2022 ; vous êtes concernés par le recensement militaire. Vous devez venir en mairie muni / ie du livret de famille et d'une pièce d'identité. Une attestation vous sera délivrée qui vous sera indispensable dans vos démarches telles que l'inscription au permis de conduire ou aux examens.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Elections présidentielles : 10 avril et 24 avril 2022

Législatives : 12 juin et 19 juin 2022

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Depuis le 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra

LCC
Depuis 1989

COUVERTURE – ZINGUERIE – ETANCHEITE

6 ROUTE DE HOUDAN
78930 VILLETTE
☎ 01 34 79 39 79
✉ leroy.couverture@orange.fr

- ISOLATION -

Reconnu Garant Environnement

NOS REALISATIONS

solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie ou en ligne sur service-public.fr, toute l'année. Attention les années où il y a un scrutin, les inscriptions sont validées jusqu'au 6ème vendredi précédent ledit scrutin.

Vous avez jusqu'au 4 mars 2022 pour vous inscrire pour pouvoir voter à la Présidentielle et jusqu'au 6 mai 2002 pour les élections législatives.

DEMATERIALIZATION PARTIELLE DES PROCURATIONS

Depuis le 2 janvier 2022, « Maprocuration » est un nouveau service développé par le ministère de l'Intérieur. Il est complémentaire de la procédure papier (Cerfa). Maprocuration permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner.

Les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présentez pour valider votre identité, puis à la mairie de votre commune de vote. Vous recevez un accusé de réception numérique à chaque étape et vous êtes informé en temps réel de l'évolution de votre demande. Le dépôt de procuration en gendarmerie en format « papier » est bien entendu toujours valable.

CARTES D'IDENTITE – PASSEPORT-IMMATRICULATION – PERMIS DE CONDUIRE « MES DÉMARCHES À PORTÉE DE CLIC »

Dorénavant vos démarches relatives à l'obtention d'une carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte grise se font par une pré-demande sur internet.

Les cartes d'identité et passeport :

la pré-demande est à effectuer sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> où votre compte est à créer afin de saisir votre état-civil. Un numéro sera ensuite attribué qui sera à donner à la mairie mise à disposition (34 dans les Yvelines dont Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Houdan...).

Le permis de conduire :

la demande est à effectuer sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> où votre compte est à créer afin de saisir votre demande en ligne. Votre permis de conduire vous sera expédié à votre domicile.

La carte grise :

la demande est à effectuer sur <http://immatriculation.ants.gouv.fr> où vous pourrez créer votre compte afin de saisir votre demande. Une fois la démarche finalisée, vous pourrez imprimer le certificat provisoire afin de circuler. Le certificat d'immatriculation définitif sera envoyé à votre domicile.

MEMENTO

ORDURES MENAGERES

Tous les lundis matin, sauf Chemin de Guerville et chemin des Gaudines le vendredi matin

EMBALLAGES RECYCLABLES

Tous les jeudis matin (bac jaune recevant tous emballages plastiques, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques, papiers) sauf Chemin de Guerville et chemin des Gaudines le mercredi matin

DECHETS VEGETAUX

Les lundis matin, du 28 mars au 5 décembre 2022 sauf juillet-août : 11 et 25 juillet, 8,22 et 29 août ; sauf Chemin de Guerville et chemin des Gaudines le mardi matin, et en juillet- août, 12 et 26 juillet, 9, 23 et 30 août. Herbe, feuilles et petits branchages.

ENCOMBRANTS

Uniquement sur rendez-vous.

www.sieed.fr > espace particuliers ou tél : 01 34 86 65 49

2 collectes par an et par foyer PNEUS, PILES, BATTERIES, POTS DE PEINTURE, VITRES ET PALETTES NE SONT PAS ENLEVEES.

LE VERRE

En apports volontaires dans les conteneurs enterrés. Bouchons et capsules dans le bac jaune.

APPORTS EN DECHETERIES

Badge à commander sur www.sieed.fr

Houdan et Méré : Vendredi/Samedi/Lundi 10h-12h30/13h30-17h Dimanche 9h-13h

Garancières et Boutigny : Vendredi/Samedi/Mardi 10h-12h30/13h30-17h Dimanche 9h-13h

Les déchèteries sont fermées le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier

NOUVELLES RÈGLES DE COLLECTE DES DÉCHETS

Changement de jour pour une nouvelle organisation.

Tous les emballages plastiques sont à recycler

dans le bac à couvercle jaune (pots de yaourt ou de cosmétiques, barquettes, blisters, sacs plastiques, tubes, gobelets, films... en plus des bouteilles et flacons habituels), le moindre emballage en métal (toutes boîtes, canettes, sprays, opercules, tubes, plaquettes, papier aluminium,...), les briques, cartons et papiers. **En vrac, non emboîtés, bien vidés mais non lavés.**

En revanche, les objets à jeter (jouets, CD, tuyaux...), c'est toujours pour la poubelle à ordures ménagères

Les encombrants seront collectés sur rendez-vous.

Chaque foyer pourra faire appel à ce service 2 fois par an, le rendez-vous sera fixé de façon à organiser un circuit de collecte regroupé pour les camions. **Le bac des déchets végétaux est réservé pour herbe, feuilles et petites branches.** Pas de fagots : Les grosses tailles d'arbres et arbustes sont à apporter en déchèterie.

Salle des fêtes de Boinvilliers :

La commune de Boinvilliers accepte que les Villettois puissent louer la salle des fêtes aux tarifs suivants : location 500€, caution 800€, caution ménage 200€, location vaisselle 100€.

Messe à Villette :

Chaque premier samedi du mois à 18 h 30 d'avril à septembre.

QUELQUES PETITS RAPPELS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE...

Pour votre information et pour la tranquillité de chacun, nous vous rappelons quelques dispositions de l'arrêté préfectoral n°06-007/DUEL du 10/01/2006 relatif à la lutte contre le bruit :

« art 1 : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit jour comme nuit. » « art 10 : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h»

Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés par arrêté municipal (24/05/1991).

« art 12 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les cris d'animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence. »

M.G.ASSISTANCE

MÉCANIQUE DE PRÉCISION

MÉCANO-SOUDURE

SERRURERIE

PORTAIL

GARDE-CORPS

FENÊTRES

TERRASSES

T. 01 34 76 36 93

F. 01 34 76 39 41

M. 06 21 60 52 47

4 RUE DU MOULIN

78930 VILLETTE

M.G.ASSISTANCE@ORANGE.FR

Nous vous rappelons également quelques règles de bienséance comme ramasser les excréments de vos animaux (chiens comme chevaux) lorsque ceux-ci « se soulagent » de façon gênante pour les autres usagers dans la rue ou dans quelque espace public (rappel aux jardiniers, le crottin de cheval est très fertile), et également de laisser propre le site où sont situés les conteneurs à verre ; en effet, cet endroit n'est pas une décharge, mais souvent notre agent technique est obligé de retirer divers emballages, sacs poubelles et autres déchets non autorisés...

Enfin, nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est interdit, conformément à la circulaire NOR DEVR 1115467C du 18/11/2011 et dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (notamment la lutte contre le pollution de l'air).

Merci à toutes et tous de contribuer ainsi à une vie agréable dans notre village.

PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE ?

Bon nombre d'entre nous se sont posés la question avant d'entreprendre des travaux : « oui, mais est-ce soumis à autorisation ? Quel dossier déposer ? ». Voici un petit mémo ; dans la mesure où la commune est en site inscrit, toute nouvelle construction ou modification visible de l'extérieur est soumise à autorisation des Bâtiments de France.

I. TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE

1°) Les constructions : création d'une surface de plancher > 5m² et < 20m², d'une surface de plancher < 5m² et H > 12m, d'une piscine < 100m, d'un mur > 2m, d'un mur ou clôture situé dans un secteur sauvegardé, d'une serre et d'un châssis < 2000m² et d'une hauteur comprise entre 1m80 et 4m.

2°) travaux sur construction existante : création d'une surface de plancher > 20m² et < 40m en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ex : abri de jardin, agrandissement de la construction principale etc..., modification de l'aspect extérieur (création ou modification de fenêtres, changement de fenêtres ou volets, réfection de la toiture etc...), travaux modifiant un élément d'intérêt patrimonial ou paysager (voir liste au PLU), travaux intérieurs dans un secteur sauvegardé.

3°) travaux d'aménagement : lotissement, coupe et abattage d'arbres situés dans un bois classé, modification ou aménagement des abords d'un bâtiment en secteur sauvegardé, division d'une propriété foncière...

II. TRAVAUX SOUMIS À PERMIS DE CONSTRUIRE

1°) toute nouvelle construction : création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol > 20m², création d'une surface de plancher ou emprise au sol > 5m² et < 20m² H > 12m, création d'une surface de plancher ou emprise au sol > 20m² dans un secteur protégé (idem celliers, appentis, abris, local piscine, garage...).

2°) travaux sur construction existante : changement de destination avec travaux modifiant les murs ou façade, travaux de restauration immobilière, création d'une surface de plancher ou emprise au sol > 40m² (en zone couverte par un PLU) idem si porte la surface totale ou l'emprise au sol total au-delà de 150m² (Attention : recours auprès d'un architecte obligatoire à partir de 150m²).

Pour éviter toute erreur n'hésitez pas à consulter le plan local d'urbanisme (PLU) sur www.villette-en-yvelines.fr rubrique Urbanisme et contacter la mairie

afin de connaître les prescriptions-obligations de la zone où est située votre habitation.

LA DÉMATÉRIALISATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE : DES BÉNÉFICES POUR LES USAGERS ET LES COLLECTIVITÉS

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes sont en mesure de proposer aux usagers le dépôt par mail des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Cette directive, pilotée par le Ministère de la Transition écologique, émane de deux obligations :

- La possibilité pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique (décret SVE), un principe qui s'applique à toutes les communes

- L'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme, si plus de 3 500 habitants (loi Elan) C'est une nouvelle procédure qui peut permettre une meilleure qualité de service pour les usagers (pas de contraintes dues aux horaires d'ouverture pour les usagers, capacité pour l'administration d'assurer la continuité de service etc...). **Les usagers ont toujours la possibilité bien évidemment, de se rendre en mairie pour y remettre un dossier « papier ».**

COMMENT FAIRE ?

Vos demandes seront à envoyer à mairie-villette@wanadoo.fr en respectant le libellé suivant de votre message : Dépôt PC (ou DP, ou CU) + adresse de la parcelle concernée.

Les pièces jointes scannées seront dans la mesure du possible en pdf.

Attention, pensez à adresser votre demande avec accusé réception de lecture pour générer votre attestation de dépôt

LE BUS 60, HORAIRES

Au moins 8 passages par jour dans chaque sens entre Mantes-la-Ville et Rambouillet.

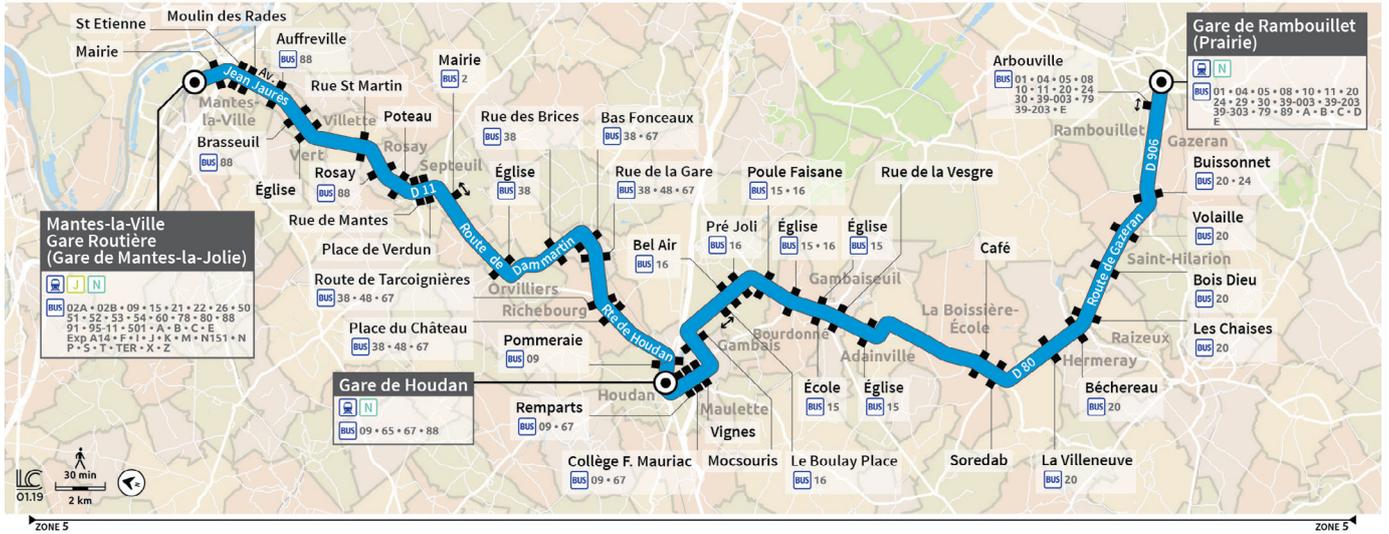
express 60

MANTES-LA-VILLE → RAMBOUILLET

Du lundi au vendredi		LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	Me	LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		4	3	3	4	3	1	3	4	3	4
MANTES-LA-VILLE	Gare de Mantes-la-Ville Gare routière	06:09		07:09	08:09	09:09	12:13	15:13	16:13	18:13	19:17
	Mairie	06:13		07:13	08:13	09:13	12:17	15:17	16:17	18:17	19:21
	Saint Etienne	06:15		07:15	08:15	09:15	12:19	15:19	16:19	18:19	19:23
	Moulin des Rades	06:17		07:17	08:17	09:17	12:21	15:21	16:21	18:21	19:25
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	Auffreville	06:19		07:19	08:19	09:19	12:23	15:23	16:23	18:23	19:27
	Brasseuil	06:21		07:21	08:21	09:21	12:25	15:25	16:25	18:25	19:29
VERT	Eglise	06:23		07:23	08:23	09:23	12:27	15:27	16:27	18:27	19:31
VILLETTE	Rue St Martin	06:26		07:26	08:26	09:26	12:30	15:30	16:30	18:30	19:34
ROSAY	Rosay	06:28		07:28	08:28	09:28	12:32	15:32	16:32	18:32	19:36
SEPTEUIL	Poteau	06:31		07:31	08:31	09:31	12:35	15:35	16:35	18:35	19:39
	Rue de Mantes	06:32		07:32	08:32	09:32	12:36	15:36	16:36	18:36	19:40
	Place de Verdun	06:33		07:33	08:33	09:33	12:37	15:37	16:37	18:37	19:41
	Mairie	06:34		07:34	08:34	09:34	12:38	15:38	16:38	18:38	19:42
ORVILLIERS	Eglise	06:40		07:40	08:40	09:40	12:44	15:44	16:44	18:44	19:48
TACOIGNIERES	Rue des Brices	06:44		07:44	08:44	09:44	12:48	15:48	16:48	18:48	19:52
	Bas Fonceaux	06:45		07:45	08:45	09:45	12:49	15:49	16:49	18:49	19:53
	Rue de la Gare	06:46		07:46	08:46	09:46	12:50	15:50	16:50	18:50	19:54
RICHEBOURG	Route de Tacoignières	06:49		07:49	08:49	09:49	12:53	15:53	16:53	18:53	19:57
	Place du Château	06:50		07:50	08:50	09:50	12:54	15:54	16:54	18:54	19:58
HOUDAN	Pommerai	06:55		07:55	08:55	09:55	12:59	15:59	16:59	18:59	20:03
	Gare de Houdan	06:57	06:57	07:57	08:57	09:57	13:01	16:01	17:01	19:01	20:05
	 N vers Paris	07:06	07:06	08:06	09:06	10:06	13:06	16:06	17:06	19:06	20:06
	Remparts	07:00	07:00	08:00	09:00	10:00	13:04	16:04	17:04	19:04	20:08
	Collège François Mauriac	07:01	07:01	08:01	09:01	10:01	13:05	16:05	17:05	19:05	20:09
	Vignes	07:02	07:02	08:02	09:02	10:02	13:06	16:06	17:06	19:06	20:10
MAULLETTE	Mocsouris	07:05	07:05	08:05	09:05	10:05	13:09	16:09	17:09	19:09	20:13
GAMBAIS	Le Boulay Place	07:09	07:09	08:09	09:09	10:09	13:13	16:13	17:13	19:13	20:17
	Bel Air	07:11	07:11	08:11	09:11	10:11	13:15	16:15	17:15	19:15	20:19
	Préjoli	07:12	07:12	08:12	09:12	10:12	13:16	16:16	17:16	19:16	20:20
	Poule Faisane	07:13	07:13	08:13	09:13	10:13	13:17	16:17	17:17	19:17	20:21
BOURDONNE	Eglise	07:16	07:16	08:16	09:16	10:16	13:20	16:20	17:20	19:20	20:24
CONDE-SUR-VEGRE	Ecole	07:19	07:19	08:19	09:19	10:19	13:23	16:23	17:23	19:23	20:27
	Rue de la Vesgre	07:20	07:20	08:20	09:20	10:20	13:24	16:24	17:24	19:24	20:28
ADAINVILLE	Eglise	07:22	07:22	08:22	09:22	10:22	13:26	16:26	17:26	19:26	20:30
BOISSIERE ECOLE	Café	07:28	07:28	08:28	09:28	10:28	13:32	16:32	17:32	19:32	20:36
	Soredab	07:29	07:29	08:29	09:29	10:29	13:33	16:33	17:33	19:33	20:37
HERMERAY	La Villeneuve	07:34	07:34	08:34	09:34	10:34	13:38	16:38	17:38	19:38	20:42
	Béchereau	07:35	07:35	08:35	09:35	10:35	13:39	16:39	17:39	19:39	20:43
RAIZEUX	Les Chaises	07:36	07:36	08:36	09:36	10:36	13:40	16:40	17:40	19:40	20:44
HERMERAY	Bois Dieu	07:37	07:37	08:37	09:37	10:37	13:41	16:41	17:41	19:41	20:45
GAZERAN	Volaille	07:40	07:40	08:40	09:40	10:40	13:44	16:44	17:44	19:44	20:48
	Buissonnet	07:43	07:43	08:43	09:43	10:43	13:47	16:47	17:47	19:47	20:51
	Arbouville	07:48	07:48	08:48	09:48	10:48	13:52	16:52	17:52	19:52	20:56
RAMBOUILLET	Gare Prud'homme	07:56	07:56	08:56	09:56	10:56	14:00	17:00	18:00	20:00	21:04

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

express 60 RAMBOUILLET → MANTES-LA-VILLE



express 60 RAMBOUILLET → MANTES-LA-VILLE

Du lundi au vendredi		LàV	LàV	LàV	LàV	LàV	Me	LàV	LàV	LàV	LàV
Renvois		4	4	3	4	3	1	3	4	3	4
RAMBOUILLET	Gare Prairie	05:50	06:50	09:00	10:00	12:50	15:50	16:50	17:50	18:50	
GAZERAN	Arbouville	05:58	06:58	09:08	10:08	12:58	15:58	16:58	17:58	18:58	
	Buissonnet	06:05	07:05	09:15	10:15	13:05	16:05	17:05	18:05	19:05	
	Volaille	06:08	07:08	09:18	10:18	13:08	16:08	17:08	18:08	19:08	
HERMERAY	Bois Dieu	06:10	07:10	09:20	10:20	13:10	16:10	17:10	18:10	19:10	
RAIZEUX	Les Chaises	06:12	07:12	09:22	10:22	13:12	16:12	17:12	18:12	19:12	
HERMERAY	Béchereau	06:13	07:13	09:23	10:23	13:13	16:13	17:13	18:13	19:13	
	La Villeneuve	06:14	07:14	09:24	10:24	13:14	16:14	17:14	18:14	19:14	
BOISSIERE ECOLE	Soredab	06:18	07:18	09:28	10:28	13:18	16:18	17:18	18:18	19:18	
	Café	06:19	07:19	09:29	10:29	13:19	16:19	17:19	18:19	19:19	
ADAINVILLE	Eglise	06:25	07:25	09:35	10:35	13:25	16:25	17:25	18:25	19:25	
CONDE-SUR-VEGRE	Rue de la Vesgre	06:28	07:28	09:38	10:38	13:28	16:28	17:28	18:28	19:28	
	Eglise	06:29	07:29	09:39	10:39	13:29	16:29	17:29	18:29	19:29	
BOURDONNE	Eglise	06:32	07:32	09:42	10:42	13:32	16:32	17:32	18:32	19:32	
GAMBAIS	Poule Faisane	06:35	07:35	09:45	10:45	13:35	16:35	17:35	18:35	19:35	
	Préjoli	06:36	07:36	09:46	10:46	13:36	16:36	17:36	18:36	19:36	
	Bel Air	06:37	07:37	09:47	10:47	13:37	16:37	17:37	18:37	19:37	
MAULETTE	Le Boulay Place	06:40	07:40	09:50	10:50	13:40	16:40	17:40	18:40	19:40	
	Mocsouris	06:45	07:45	09:55	10:55	13:45	16:45	17:45	18:45	19:45	
HOUDAN	Vignes	06:48	07:48	09:58	10:58	13:48	16:48	17:48	18:48	19:48	
	Collège François Mauriac	06:49	07:49	09:59	10:59	13:49	16:49	17:49	18:49	19:49	
	Remparts	06:50	07:50	10:00	11:00	13:50	16:50	17:50	18:50	19:50	
	Gare de Houdan	05:51	06:51	07:51	10:01	11:01	13:51	16:51	17:51	18:51	19:51
	N vers Paris	06:06	07:06	08:06	10:06	11:06	14:06	17:06	18:06	19:06	20:06
RICHEBOURG	Gare de Houdan	05:51	06:51	07:51	10:01	11:01	13:58	16:58	17:58	18:58	19:58
	Pommeraië	05:55	06:55	07:55	10:05	11:05	14:02	17:02	18:02	19:02	20:02
	Place du Château	06:00	07:00	08:00	10:10	11:10	14:07	17:07	18:07	19:07	20:07
TACOIGNIERES	Route de Tarcognières	06:01	07:01	08:01	10:11	11:11	14:08	17:08	18:08	19:08	20:08
	Rue de la Gare	06:04	07:04	08:04	10:14	11:14	14:11	17:11	18:11	19:11	20:11
	Bas Fonceaux	06:05	07:05	08:05	10:15	11:15	14:12	17:12	18:12	19:12	20:12
ORVILLIERS	Rue des Brices	06:06	07:06	08:06	10:16	11:16	14:13	17:13	18:13	19:13	20:13
	Eglise	06:10	07:10	08:10	10:20	11:20	14:17	17:17	18:17	19:17	20:17
	Mairie	06:16	07:16	08:16	10:26	11:26	14:23	17:23	18:23	19:23	20:23
SEPTEUIL	Place de Verdun	06:17	07:17	08:17	10:27	11:27	14:24	17:24	18:24	19:24	20:24
	Rue de Mantes	06:18	07:18	08:18	10:28	11:28	14:25	17:25	18:25	19:25	20:25
	Poteau	06:19	07:19	08:19	10:29	11:29	14:26	17:26	18:26	19:26	20:26
ROSAY	Rosay	06:21	07:21	08:21	10:31	11:31	14:28	17:28	18:28	19:28	20:28
VILLETTE	Rue St Martin	06:23	07:23	08:23	10:33	11:33	14:30	17:30	18:30	19:30	20:30
	Eglise	06:27	07:27	08:27	10:37	11:37	14:34	17:34	18:34	19:34	20:34
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	Brasseuil	06:30	07:30	08:30	10:40	11:40	14:37	17:37	18:37	19:37	20:37
	Auffreville	06:32	07:32	08:32	10:42	11:42	14:39	17:39	18:39	19:39	20:39
MANTES-LA-VILLE	Moulin des Rades	06:34	07:34	08:34	10:44	11:44	14:41	17:41	18:41	19:41	20:41
	Saint Etienne	06:36	07:36	08:36	10:46	11:46	14:43	17:43	18:43	19:43	20:43
	Mairie	06:38	07:38	08:38	10:48	11:48	14:45	17:45	18:45	19:45	20:45
	Gare de Mantes-la-Ville Gare routière	06:43	07:43	08:43	10:53	11:53	14:50	17:50	18:50	19:50	20:50

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

NUMÉROS UTILES

SAMU : 15

Police Secours : 17

Pompiers : 18 ou 112

Pharmacie de garde : 3237

Aide à domicile en milieu rural (ADMR) :

8 rue d'Epernon 78550 HOUDAN /
Tél : 01 30 46 10 19

Assistantes Sociales : Direction des Territoires
d'Action Sociale 17 place R. Brault 78490
MONTFORT L'AMAURY / Tél : 01 30 83 64 65

Chenil Intercommunal de Protection

Animale du Mantois (CIPAM) : 7, rue des
Piquettes, 78 200 Buchelay
Tél : 01 30 63 06 02 / c.i.p.a.m@orange.fr

CNAV(Caisse nationale d'Assurance

Vieillesse) : 5 rue Joël le Theule 78180
MONTIGNY LE BRETONNEUX

Ecole maternelle : Tél : 01 34 76 40 79

Ecole primaire : De Boinvilliers Tél : 01 34 76
34 36 / De Rosay Tél : 01 34 76 37 35

Electricité - SICAE-ELY : 33 rue de la Gare
78 910 Tacoignières / Tél : 01 34 94 68 00

Gaz de France (GrDF) : Service client TSA
4268 76834 Rouen / Tél. 09 69 39 99 33

SIEED (Déchets) : 29 bis, rue de la Gare 78 910
Garancières / Tél : 01 34 86 65 49

Centre des Impôts : 1, place Jean Moulin
78 200 Mantes-la-Jolie /Tél : 01 34 79 49 00

La Poste de Vert : 64, Grande rue 78 930 Vert
/ Tél : 01 34 76 32 00

Perception : Place Fabian 78 980 Longnes /
Tél : 01 30 42 48 20

Sécurité Sociale : CPAM 78 78085 Yvelines
cedex 9

Médiateur de Justice : Tribunal d'Instance
de Mantes M. JEANTELET - 20 avenue de la
République 78200 MANTES LA JOLIE /
Tél : 01 30 98 14 00 / permanence mercredi
14h-16h30

Médiation familiale : APME - La Passerelle - 31
Porte d'Epernon - 78550 HOUDAN /
Tél : 01 30 21 75 55

Sous-Préfecture : 18-20, rue de Lorraine 78
200 Mantes-la-Jolie / Tél : 01 30 92 74 00

Véolia Eau : Les Hauts Graviers 78 200
Buchelay / Tél : 01 30 98 51 29

CCPH – Service pour l'emploi : 31, rue
d'Epernon 78 550 Houdan /
Tél : 01 30 41 34 17 /
service-emploi@cc-payshoudanais.fr

Mairie de Villette

Place Lacoudre
78 930 Villette

Tél. 01 34 76 31 01

Fax 01 34 76 39 75

www.villette-en-yvelines.fr

info@villette-en-yvelines.fr

